



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Avis de promulgation du règlement n° 2026-001

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Saint-Pamphile, le 13 janvier 2026 : Règlement 2026-001 pourvoyant à l'imposition des taxes de l'année 2026.

Ce règlement a pour objet de prévoir les taux de taxation et les modalités .

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 3, route Elgin Sud, Saint-Pamphile, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1^{er} janvier 2026.

Donné à Saint-Pamphile, ce 14^e jour de janvier 2026.



Alexandra Dupont, Directrice générale Greffière-Trésorière